

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.14PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 2'000'000.- pour
financer la phase 3 du projet Smart metering (systèmes de mesure
intelligents)**

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 6 septembre 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Josie EHRBAR, Rachel RYTZ, David GRANDJEAN, Sébastien NOBS, Anthony REYMOND, Ervin SHEU, Bart WIND et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs Benoist GUILLARD, Municipal, Jean-Michel GERMANIER, Chef de service, Jean-Marc SUTTERLET, Chef de section REL, Fanny CARRARD, Resp. déploiement Smart Metering et M. Gaël ZBINDEN, Resp. département réseaux. Nous les remercions pour leur présentation ainsi que pour les réponses qu'ils ont apportées aux questions de la commission.

Le Smart Metering découle des obligations de la Stratégie Energétique 2050. Son objectif est de favoriser l'efficacité énergétique en permettant de monitorer de manière précise la consommation d'énergie tant pour les consommateurs que pour les fournisseurs d'énergie.

Ce préavis est dans la lignée des précédents sur le Smart Metering, il concerne la phase 3 du déploiement, sur un total de 4. Le montant de CHF 2 millions figure au plan des investissements 2022-2031, ligne 8095.

Les obligations fédérales concernent les compteurs électriques, mais il avait été décidé initialement de déployer également le smart metering pour les compteurs gaz et eau. La phase 3 du projet concernera 3'600 compteurs électriques et 1400 compteurs eau et gaz.

Ces technologies introduisent de nouvelles fonctions théoriquement utilisables, tel que des tarifications dynamiques ou des coupures à distance au-delà d'une certaine consommation, mais il n'est pas prévu de les utiliser pour l'instant.

Sachant que ce préavis n'est qu'une étape de plus dans le projet smart metering déjà débattu et accepté par le conseil communal, la commission ne voit aucune raison de ne pas soutenir ce préavis qui figure au plan des investissements.

Conclusions :

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Ruben RAMCHURN, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 24 octobre 2022